



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E114045

VALABLE JUSQU'AU 12/04/2026

ÉDITÉ LE

18/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/01/2013

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 23/02/2022
30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 790 759 757

Siret : 790 759 757 00012

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 5405488

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 140147156

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 140147156

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : MELUC COUVERTURE

8 RUE DES ARTISANS
ZA DU PLESSIS
44521 OUDON

Téléphone : 02 40 83 67 26

Fax :

Portable : 06 75 43 27 10

Site Internet : 0

E-mail : meluc.couvertures@orange.fr

Responsabilité légale :
HOLDING VIEL (904 511 672) / VIEL ARTHUR PRÉSIDENT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3111	Tuiles canal (Technicité courante) Mention RGE	13/04/2023
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	13/04/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	13/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	13/04/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	13/04/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	13/04/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	13/04/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.